

Assemblée constituante

Déroulement du travail dès juillet 2000

Proposition du Comité du 14 avril 2000

30/05/00



Un travail en quatre phases

De juillet 2000 à janvier 2002

L'Assemblée

- 1 prend connaissance des rapports des commissions**
- 1 séance en juillet 2000
- 2 se met d'accord sur un avant-projet**
qui comprend des propositions de minorité
- 8 séances de septembre à décembre 2000
- 3 définit le texte de la nouvelle Constitution**
plusieurs séances en 2001 pour la 1^{ère}, 2^e, voire 3^e lectures

*(en parallèle, au cours du 1^{er} trimestre 01,
l'Assemblée procède à une consultation)*
- 4 approuve la nouvelle Constitution
qui sera soumise au vote populaire**
1 séance en janvier 2002

Phase I

L'Assemblée prend connaissance des rapports des commissions thématiques

- ◆ **Objectif principal** : permettre aux constituants de prendre connaissance des rapports des commissions thématiques et d'obtenir des clarifications si nécessaire; prendre une décision sur la table des matières de la future Constitution.
- ◆ **Objectifs de communication** : faire connaître au public les résultats des travaux des commissions
- ◆ **Objectifs secondaires** : permettre de régler des questions d'organisation (validation des titres, approbation des comptes, création de la commission de rédaction, etc.)

Remarques

- Il s'agit de réussir le passage du travail en commissions au traitement par la plénière
- Cette séance plénière est aussi une opération de communication importante, mais délicate : il nous faut montrer le travail fourni (qui comportera peut-être des incohérences), faire comprendre que les propositions émises par les commissions représentent une matière première qui pourra changer sur le fond et sur la forme.

L'Assemblée prend connaissance des rapports des commissions thématiques

Stratégie

- ◆ **Message** : Voici les propositions des commissions, les innovations par rapport à la Constitution actuelle, les propositions de minorités.
Voici comment la Constituante travaillera à partir de là.
- ◆ **Émetteurs** : Constituants, membres de commissions
- ◆ **Public** : L'Assemblée, mais aussi...
les journalistes, les membres du Gouvernement, du Parlement, de l'Ordre judiciaire; les représentants des communes, les partis, les associations, les pétitionnaires, la population intéressée, les autres cantons, etc.
- ◆ **Moyens** : Une séance plénière sous deux formes, traditionnelle et interactive. Les constituants règlent en plénière les questions générales (voir page suivante) et prennent connaissance des rapports des commissions à travers un « workshop » (voir description ci-dessous), ouvert au public jusqu'au samedi 8 juillet à 13 h.

L'Assemblée prend connaissance des rapports des commissions thématiques

VENDREDI ▼ Séance plénière de 10 à 11.30 h. - Ordre du jour

- ◆ Communications d'ordre général (Activité du Comité. Liste des pétitions, prises de positions, etc.)
- ◆ Comptes 1999. Présentation et approbation
- ◆ Vérification des titres d'éligibilité. Rapport du Comité. Promesses d'engagement de constituant-e-s qui remplacent les démissionnaires
- ◆ Commission de structure et de coordination. Compte-rendu de l'activité de la commission
- ◆ Commission de rédaction. Désignation des membres de la commission par l'Assemblée

Workshop de 11.30 à 15.30 h.

Séance plénière de 15.30 à 17 h. - Ordre du jour (suite)

- ◆ Table des matières de la Constitution. Rapport de la commission de structure et de coordination. Décision de principe de l'Assemblée
- ◆ Révisions constitutionnelles partielles. Rapport du Comité
- ◆ Divers et propositions individuelles

L'Assemblée prend connaissance des rapports des commissions thématiques

Workshop de 11.30 à 15.30 h. ; (puis à nouveau le samedi de 9 à 13 heures)

- ◆ Un stand par commission thématique comprenant une table, quelques chaises et des panneaux permettant de présenter :
 - ◆ les grandes lignes du rapport de la commission
 - ◆ les changements par rapport à la Constitution actuelle
 - ◆ les propositions de minorités
- ◆ Un stand général pour présenter la suite des travaux (réalisé par le secrétariat)

Principe

- ◆ Les constituants passent d'un stand à l'autre et prennent connaissance des propositions des autres commissions.
- ◆ Ils assurent une permanence sur le stand de leur commission, ce qui permet à chacun de poser des questions et de recevoir des réponses documentées.
- ◆ Les stands sont ouverts au public le samedi 8 juillet de 9 à 13 h. (au centre ville à Lausanne, si possible).